



MOTION SUR LES ECOLES PRIVEES HORS CONTRAT

CDEN du 9 février 2021

Le département des Hautes Pyrénées compte 3 écoles privées hors contrat : l'école Sainte Bernadette à Tarbes, l'école créative à Benqué et l'école des Boutons d'or à Bagnères, respectivement école catholique, école Montessori-Freinet-Steiner et école Steiner.

Si en France, la liberté d'enseignement est un principe constitutionnel, pour autant la puissance publique ne peut laisser des enfants être instruits en deçà des standards éducatifs ou être en proie à des idéologies délétères.

Les écoles proposant des pédagogies dites « alternatives » séduisent de plus en plus de parents soucieux d'offrir à leurs enfants une éducation supposée personnalisée, proche de la nature et plus créative que les écoles publiques républicaines.

Cependant, la presse a encore pointé du doigt les écoles Steiner-Waldorf du fait de la dimension spirituelle plus ou moins avouée tenant au profil de son créateur, Rudolph Steiner, également fondateur de l'anthroposophie. L'article de Slate.fr du 4 janvier 2021 a mis en lumière les problèmes récurrents de ces écoles.

De même, la progression des effectifs de l'école Steiner de Bagnères inquiètent la municipalité, mais aussi la Présidente du Conseil Régional, ainsi que toute la communauté éducative, ce pour plusieurs raisons : tout d'abord les conditions d'hygiène et de sécurité qui règnent dans cette école, mais aussi les apprentissages et le niveau des élèves, et surtout l'idéologie ésotérique qui imprègne tous les enseignements via l'eurythmie par exemple.

L'école créative de Benqué nous interroge aussi. La présidente de cette école ayant (eu) des liens avec l'école des Boutons d'Or où elle a animé des ateliers. Les enfants revenant dans le circuit de l'école publique présentent des lacunes scolaires.

Pour toutes nos organisations, seul l'enseignement public peut réunir les enfants et adolescents, quels que soient le rang social, les croyances et l'origine de leurs parents, pour leur faire partager la joie d'apprendre dans la différence, abrités et inspirés par le principe de laïcité. Pour éviter des scolarités gâchées, des parents dupés par des discours bien rodés, voire des mises en danger d'élèves, la transparence doit être établie sur les dysfonctionnements observés dans les établissements hors-contrat et l'instruction à domicile.

Enseignants et parents ont besoin de savoir ce qu'il se passe réellement dans ces établissements. Volonté de transparence d'ailleurs présente dans l'article 21 du projet de loi confortant le respect des principes de la République.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons que les contrôles de ces écoles soient présentés en CTSD et en CDEN de manière à faire état des anomalies observées et prendre les mesures nécessaires.